



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 5 octobre 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Daniel Forget.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

364/05-10-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Ajournement de l'item suivant au 19 octobre 2015 à 16 h 30 :
 - E.1 Appel d'offres numéro 2015-07 sur invitation – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville – Octroi de contrat

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2015

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2015-40017 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. Dérogation mineure numéro 2015-40016 – Modification à la résolution numéro 290/03-08-15

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 260 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux et dans les parcs municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2015-07 sur invitation – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville – Octroi de contrat
2. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Analyses de béton
3. Mandat professionnel à un notaire pour la clarification des titres de propriété des immeubles portant les numéros de matricule 2654-34-4876 et 2654-35-1013
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'octroi d'un contrat pour la production d'un levé aéroporté de quatre (4) sites de carrières et sablières sur le territoire de la Ville

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2015
2. Travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 230
3. Travaux sur des chemins – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 250
4. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
5. Embauche et réaffectation de personnel
6. Bail numéro 05802-B02 pour la location d'un local à l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) – Avenant numéro 2
7. Financement des règlements numéro A-17, 147 et 161 – Résolution de prolongation
8. Financement des règlements numéro A-17, 147, 161 et 230 – Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
9. Financement des règlements numéro A-17, 147, 161 et 230 – Résolution de concordance
10. Financement des règlements numéro A-17, 147, 161 et 230 – Résolution de courte échéance
11. Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
12. Remboursement des frais engagés pour le remplacement d'un commutateur par la compagnie « Communautel inc. »

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

H TRAVAUX PUBLICS

1. Demande à la Municipalité de Nomingue pour la réparation conjointe du pavage et des fossés du chemin du Petit-Gard

I LOISIRS ET CULTURE

1. Adhésion au Mouvement du « Bouton argenté » du Réseau FADOQ – Édition 2015
2. Participation à l'activité « Les jeunes nous informent » de l'organisme « Productions Jaune Camion »

J DIVERS

1. Demande de réaffectation des fonds du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL) – Parc linéaire et corridor aérobie – MRC d'Antoine-Labelle
2. Appui à la pétition en ligne pour sauver la Route verte

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



365/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

366/05-10-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

Mme Louise Pécelet remercie la Ville, en son nom personnel et au nom de la famille Pécelet, pour l'aménagement de la place Pécelet fait en hommage de son grand-père M. Constant Pécelet. La mairesse précise que l'aménagement floral sera fait au printemps prochain et souligne par la même occasion l'implication de toute la famille Pécelet.

NOTE : *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 19 h 58.*



No de résolution
ou annotation

367/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PIIA 2015-40017 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 762, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 194 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-24-6075;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'installation d'une enseigne en vitrine constituée de lettres autocollantes, identifiant deux (2) services, dont l'un en vente et location de costumes et accessoires et le second en production d'événements artistiques au commerce « Les productions Talye »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est en deux (2) sections sur la fenêtre en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'enseigne en vitrine doit être conforme aux dispositions prévues au chapitre 8 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne est de 1.81 mètre carré et qu'elle respecte les dimensions et superficies autorisées;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que ce qui est proposé ne respecte pas l'objectif 8 du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, étant donné que la proposition ne permet pas de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou au noyau villageois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-52/15.09.23 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 23 septembre 2015, recommandant au conseil municipal de refuser l'acceptation de ladite enseigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De refuser l'acceptation de ladite enseigne et de demander une nouvelle esquisse qui sera conforme à l'objectif 8 du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois tel que mentionné ci-dessous :

Intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou au noyau villageois, en fonction des critères suivants :

- 1) les dimensions, les formes et les matériaux des enseignes doivent être en harmonie avec le milieu environnant;
- 2) la conception et le graphisme de l'enseigne doivent être de qualité et réalisés de façon à s'intégrer au centre-ville ou au noyau villageois;
- 3) l'enseigne ne doit pas masquer une caractéristique architecturale d'intérêt et doit préférentiellement occuper une surface homogène;

le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

368/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40016 – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 290/03-08-15

CONSIDÉRANT la résolution numéro 290/03-08-15, adoptée lors de la séance du conseil du 3 août 2015, accordant la dérogation mineure numéro 2015-40016 suivant certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'une desdites conditions était de revégétaliser la rive d'ici le 30 septembre 2015, conformément à la réglementation;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire afin de lui accorder un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour remplir cette condition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité

D'accorder un délai supplémentaire de quinze (15) jours au demandeur de la dérogation mineure numéro 2015-40016 pour revégétaliser la rive, soit d'ici le 15 octobre 2015, le tout conformément à la réglementation.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 290/03-08-15, adoptée lors de la séance du conseil du 3 août 2015.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 260 INTERDISANT L'UTILISATION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE (VAPOTEUSE) DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DANS LES PARCS MUNICIPAUX

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 260 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux et dans les parcs municipaux.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

369/05-10-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – ANALYSES DE BÉTON

CONSIDÉRANT le projet de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud;

CONSIDÉRANT qu'il y avait eu lieu de procéder à des analyses de la qualité du béton utilisé;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'octroi du contrat d'analyses de béton à la compagnie « Qualilab Inspection inc. » conformément à leur prix soumis en date du 22 septembre 2015 au montant total de 1 610 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 257 de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

370/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

MANDAT PROFESSIONNEL À UN NOTAIRE POUR LA CLARIFICATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES PORTANT LES NUMÉROS DE MATRICULE 2654-34-4876 ET 2654-35-1013

CONSIDÉRANT que lors de la transaction chez le notaire pour finaliser les dossiers de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes tenue le 8 mai 2008, il est apparu qu'une erreur de titres de propriété s'était jadis produite faisant en sorte que les titres de propriété de deux (2) immeubles avaient été inversés, soit le matricule 2654-34-4876 et le matricule 2654-35-1013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la situation;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à M^e Nicole Janelle, notaire, pour la clarification des titres de propriété des immeubles portant respectivement le matricule numéro 2654-34-4876 et 2654-35-1013, et ce, au montant de 4 205,78 \$ incluant les taxes applicables et les frais de publication, le tout conformément à sa proposition datée du 3 août 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

371/05-10-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA PRODUCTION D'UN LEVÉ AÉROPORTÉ DE QUATRE (4) SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

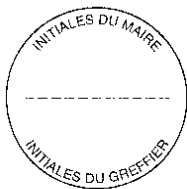
Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat pour la production d'un levé aéroporté de quatre (4) sites de carrières et sablières, situés sur le territoire de la Ville, à la compagnie « Mosaic 3D inc. » au montant de 7 250 \$ plus les taxes applicables, et ce, dans le but de créer un modèle numérique de terrain (MNT) 3D fixant au jour du levé, la topographie exacte (± 7 cm) en dénivelé de chacun des sites, le tout conformément à leur proposition datée du 11 septembre 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

372/05-10-15

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	207 680,60 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	102 963,17 \$
Comptes courants :	<u>391 392,37 \$</u>
Total :	702 036,14 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

373/05-10-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 6 088,48 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 2 octobre 2015.

ADOPTÉE

374/05-10-15

TRAVAUX SUR DES CHEMINS – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 250

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 250 au montant total de 4 406,42 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 2 octobre 2015.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

375/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 123 914,29 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 2 octobre 2015.

ADOPTÉE

376/08-09-15

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation temporaire, pour une période de plus ou moins trois (3) semaines, de M. Serge Bégin au poste chauffeur-journalier/loisirs-voirie, classe 4 échelon 2, à compter du 14 septembre 2015, le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de M. Réjean Jutras au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 2, à compter du 14 septembre 2015 pour une période de moins de six (6) mois, le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

377/05-10-15

BAIL NUMÉRO 05802-B02 POUR LA LOCATION D'UN LOCAL À L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI) – AVENANT NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT le bail numéro 05802-B02, intervenu avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), pour la location du local numéro 200 à l'édifice Félix-Gabriel-Marchand;

CONSIDÉRANT que la SQI propose, par le biais de l'avenant numéro 2, de renouveler ledit bail pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021 et un loyer annuel de 1 433,19 \$ représentant une augmentation de loyer de 2 % par année répartie sur l'ensemble de la période de renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'avenant numéro 2 au bail numéro 05802-B02, tel que proposé par la Société québécoise d'infrastructures (SQI), et d'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

378/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO A-17, 147 ET 161 – RÉSOLUTION DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge aura, le 13 octobre 2015, un montant de 761 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 374 800 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro A-17, 147 et 161;

CONSIDÉRANT que le dit renouvellement ne sera pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 16 400 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 745 100 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge emprunte 745 100 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 6 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

379/05-10-15

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO A-17, 147, 161 ET 230– RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt numéro A-17, 147, 161 et 230, la Ville de Rivière-Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 octobre 2015, au montant de 2 085 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Rivière-Rouge a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,01700	129 000 \$	1,40000 %	2016	2,76236 %
		132 000 \$	1,60000 %	2017	
		136 000 \$	1,85000 %	2018	
		140 000 \$	2,10000 %	2019	
		1 548 000 \$	2,35000 %	2020	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,00400	129 000 \$	1,50000 %	2016	2,89959 %
		132 000 \$	1,60000 %	2017	
		136 000 \$	1,80000 %	2018	
		140 000 \$	2,20000 %	2019	
		1 548 000 \$	2,50000 %	2020	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de « Financière Banque Nationale inc. » s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 085 000 \$ de la Ville de Rivière-Rouge soit adjugée à « Financière Banque Nationale inc. ».

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

380/05-10-15

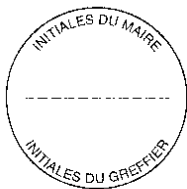
FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO A-17, 147, 161 ET 230- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 085 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
A-17	124 800 \$
147	78 500 \$
147	241 000 \$
161	300 800 \$
230	1 339 900 \$

CONSIDÉRANT que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 085 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 octobre 2015.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA ROUGE
550, RUE L'ANNONCIATION NORD
RIVIERE-ROUGE, QC
J0T 1T0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Rivière-Rouge, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

381/05-10-15

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO A-17, 147, 161 ET 230– RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 085 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro A-17, 147, 161 et 230, la Ville de Rivière-Rouge émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 147, 161 et 230, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

382/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

ADOPTION DU BUDGET 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 au montant total, en recettes et en dépenses, de 5 202 811 \$.

ADOPTÉE

383/05-10-15

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS POUR LE REMPLACEMENT D'UN COMMUTATEUR PAR LA COMPAGNIE « COMMUNAUTEL INC. »

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la compagnie « Communautel inc. » au montant total de 1 000 \$ pour le remboursement des frais engagés par celle-ci lors du remplacement d'un commutateur appartenant à la Ville.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

384/05-10-15

DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

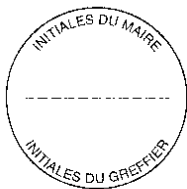
CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge prévoit la formation de huit (8) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

385/05-10-15

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE POUR LA RÉPARATION CONJOINTE DU PAVAGE ET DES FOSSÉS DU CHEMIN DU PETIT-GARD

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la Municipalité de Nomingue d'effectuer la réparation du pavage et des fossés du chemin du Petit-Gard sur environ 900 mètres conjointement avec la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

386/05-10-15

ADHÉSION AU MOUVEMENT DU « BOUTON ARGENTÉ » DU RÉSEAU FADOQ – ÉDITION 2015

CONSIDÉRANT le lancement du Mouvement du « Bouton argenté » par le Réseau FADOQ, soit une campagne de sensibilisation sur l'importance de la qualité de vie des aînés d'aujourd'hui et de demain;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce Mouvement du « Bouton argenté », le Réseau FADOQ invite la population québécoise, dont les municipalités, à signer un contrat social afin de s'engager formellement à prioriser la qualité de vie offerte aux aînés et à s'imposer, comme un devoir, le respect des conditions de santé, de sécurité, de bien-être et d'appartenance envers toutes les personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT que le Mouvement du « Bouton argenté » répond aux objectifs de la politique familiale et démarches Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Rivière-Rouge adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'adhérer au Mouvement du « Bouton argenté » du Réseau FADOQ, édition 2015, et de signer le contrat social en lien avec cette campagne, et ce, puisque ce mouvement répond aux objectifs de la politique familiale et démarches Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le Directeur – Culture, événements et vie communautaire par intérim, M. Patrick Cyr, soit nommé responsable du dossier et mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

387/05-10-15

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ « LES JEUNES NOUS INFORMENT » DE L'ORGANISME « PRODUCTIONS JAUNE CAMION »

CONSIDÉRANT l'activité « Les jeunes nous informent » proposée par l'organisme « Productions Jaune Camion »;

CONSIDÉRANT que cette activité consiste à diffuser sur le Web une série de 5 à 6 reportages d'une durée de 5 à 8 minutes réalisés par 15 à 25 jeunes de Rivière-Rouge âgés entre 9 et 15 ans;

CONSIDÉRANT que les reportages porteront essentiellement sur les élus municipaux, l'entrepreneuriat local, le bénévolat, les aînés et les offres sportives et culturelles de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que les frais de production sont d'un maximum de 200 \$;

CONSIDÉRANT que cette activité sera intéressante pour les jeunes et offrira une belle visibilité à la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De participer à cette activité et d'en autoriser les coûts s'y rapportant, soit un montant maximal de 200 \$ pour la participation de 15 à 25 jeunes.

D'autoriser le Directeur - Culture, événements et vie communautaire par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

388/05-10-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

DIVERS

DEMANDE DE RÉAFFECTATION DES FONDS DU PROGRAMME PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIRL) – PARC LINÉAIRE ET CORRIDOR AÉROBIQUE – MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT les sommes dédiées aux MRC dans le cadre du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL);

CONSIDÉRANT que des fonds sont toujours disponibles pour l'année 2015 et ne pourront être affectés aux réseaux ciblés par le programme initial;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC concernées par la présente demande ne sera pas en mesure de fournir un plan d'intervention en infrastructures routières avant 2016;

CONSIDÉRANT que l'une des priorités établit par le programme du PIIRL visait également à permettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) de remplir son rôle, qui est d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC-CC-11781-08-15 de la MRC d'Antoine-Labelle, adoptée lors de la séance du conseil des maires tenue le 25 août 2015, demandant au MTQ à ce que la réfection des plus grands axes cyclables de nos municipalités constituantes soit admissible à l'enveloppe budgétaire prévue pour le PIIRL 2015 sans en amputer les montants prévus aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Tremblay
et résolu à l'unanimité

D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que la réfection des plus grands axes cyclables des municipalités de la MRC soit admissible à l'enveloppe budgétaire prévue pour le programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2015 sans en amputer les montants prévus aux dites municipalités.

ADOPTÉE

389/05-10-15

APPUI À LA PÉTITION EN LIGNE POUR SAUVER LA ROUTE VERTE

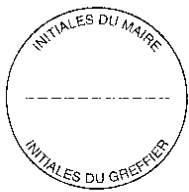
CONSIDÉRANT que La Route verte est la plus grande véloroute en Amérique et constitue une fierté pour le Québec;

CONSIDÉRANT que La Route verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 300 km d'itinéraire cyclable;

CONSIDÉRANT que cinq (5) millions de personnes empruntent annuellement La Route verte et six (6) millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route verte;

CONSIDÉRANT que La Route verte traverse près de 400 municipalités qui touchent les trois quarts de la population québécoise;

CONSIDÉRANT que La Route verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que La Route verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées, puisque le touriste à vélo dépense davantage, voyage souvent et pour de plus longues périodes que le touriste d'agrément « typique » et qu'un ensemble d'entreprises bénéficient directement de ces dépenses touristiques, soit 500 établissements certifiés « Bienvenue cyclistes », auxquels s'ajoutent la restauration, les attractions touristiques, les produits régionaux, les boutiques vélo, etc.;

CONSIDÉRANT la pétition en ligne pour sauver La Route verte, organisée par « Equiterre »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la pétition en ligne pour sauver La Route Verte et de demander au gouvernement du Québec de maintenir le programme d'entretien de La Route verte afin de préserver ce joyau et outil de développement économique et social pour nos régions.

De publier sur le site Web de la Ville le lien Internet donnant accès à ladite pétition afin que la population de Rivière-Rouge puisse signer également cette pétition.

ADOPTÉE

NOTE : *Le conseiller Yves Sigouin donne de l'information supplémentaire sur la pétition en ligne pour sauver La Route verte, notamment, il mentionne qu'il y aura une rencontre sur le parc linéaire Le P'tit train du Nord le 13 octobre prochain à 9 h 30 au Club de golf de Nominique.*

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

390/05-10-15

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

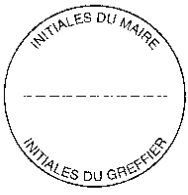
Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 19 octobre 2015 à 16 h 30. Il est 20 h 38.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse